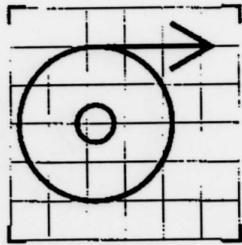


***Ministère de la Culture
et de la Communication
Archives des
Musées Nationaux***

2013



SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE ET DE MICROFILMAGE



***174, rue Paul et Camille Thomoux
93330 NEUILLY-SUR-MARNE
Tel.: (33) 1.43.09.95.21 - Fax.: (33) 1.43.00.66.26***

e-mail : societe.sim@club-internet.fr

<http://www.sarlsim.com/>

2013

Sèvres
CITÉ DE CÉRAMIQUE

REDUCTION : 13

graphique
LIBRE

MIRE ISO N° 1
NF Z 43-007
AFNOR
Cedex 7 - 92080 PARIS-LA-DÉFENSE

A **B**

AGB Romain
1,28 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
1,56 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
1,59 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
2,12 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789

Times new roman
1,28 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
1,56 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
1,59 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789
2,12 ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz.,/780123456789

1.0 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0

1.97 3.94 7.87

r2sqd wkhj4 z3pmf
2QSDR HK4JK F3ZMP
2bcqr hjkw4 3pazm
SRD2Q H4JKW P23FM
qz2dr kwj4h zp3fm
Q2SRD J4HKW P3FMZ

225 250 280
200
180 160 140

2.5 1.8 2.2 1.6 2.0 1.4 2.8

10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80%

L/cm
60
40
33
25

F **E**

G **H** **C** **D**

傳輸試驗用字第二組
万有引力 科学方法
文化交流 地理条件
共同研究 相互往来
主要内容 世界各国

المجموعة الثانية عطف الرقعة
المجموعة الأولى عطف النسخ

graphique
LIBRE

MIRE ISO N° 1
NF Z 43-007
AFNOR
Cedex 7 - 92080 PARIS-LA-DÉFENSE

***Porcelaines remises
pour emploi, concessions,
attributions et cadeaux
diplomatiques***

1886 - 1892

COTE : Yaa 6

Concessions à titre gratuit.

Rapport approuvé le 13 Juin 1887

- I Concessions Individuelles - Présents aux Souverains, Grands dignitaires, Fonctionnaires, Membres de Jurys et Commissions, Artistes, Savants, Notabilités etc, Employés et agents F^o 1 et 100-182
- II " Collectives - Sols, prix, objets de vente, offerts aux Œuvres de bienfaisance ou d'émulation, Concours, Tombolas etc F^o 26 et 126
- III " Mobilieres - Pièces décoratives, services de table, collections technologiques, attribués savoir: - A aux Ambassades, Ministères, Eglises, Hospices, Edifices nationaux, départementaux, communaux, Musées de Villes ou d'écoles etc F^o 62 - 231
B - au Palais de l'Élysée " 78
- IV " pour Emploi - Objets concédés aux Services de la Manufacture et aux Laboratoires extérieurs; pièces offertes aux Ecoles pour l'étude de la décoration céramique F^o 88



Janvier 1887.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

MANUFACTURE NATIONALE
DE PORCELAINES
DE SÈVRES.

Sèvres, le 19 Avril 1887.

Messieurs l'Administrateur

Le registre des Sorties est actuellement divisé en Cinq catégories ou comptes dont la désignation suit :

- I - Présents - Ce compte comprend indistinctement tous les dons faits aux particuliers, aux ambassadeurs, ministères, musées scolaires - et pour les allocations fixes attribuées au personnel de la Manufacture, il ne comprend que le "Décoré"
- II - Poteries - Compte qui comprend tous les dons faits aux œuvres de bienfaisance : tombola, ventes et aux concours de société nature.
- III - Emploi - Sous cette rubrique sont enregistrées les pièces affectées au Musée Céramique de la Manufacture, les pièces livrées comme outillage ou pour essais aux laboratoires intérieurs ou aux divers ateliers etc - et, pour les allocations fixes attribuées au personnel de l'établissement, les pièces choisies en porcelaine blanche.
- IV - Mobilier - Compte ouvert exclusivement à l'enregistrement des pièces de table livrées à l'École.
- V - Prêts - Compte de sortie des pièces comprises à l'inventaire des prêts.

Il m'a paru, Messieurs l'Administrateur, qu'il y a dans tout cela

quelque peu de confusion. Aussi ai-je l'honneur de vous
soumettre un projet de classification nouvelle qui - pour n'être
pas plus compliqué, ce me semble - au contraire, sur l'ancien système,
l'avantage de grouper mieux entre elles les concessions ayant
le même caractère :

A - Concessions individuelles (Personnes)

Dans ce compte seraient inscrites toutes les dons faits à "l'individu":
souverains, grands dignitaires, fonctionnaires, membres de jurys, employés
&c. - soit exclusivement tout ce qui, par le seul fait de l'arrêté de
concession, appartient en propre au bénéficiaire dudit arrêté.

Ainsi dans cette catégorie rentreraient les concessions faites au
personnel de la Manufacture en vertu des arrêtés, de principes ou
autres, pris à leur profit, qu'il s'agisse d'ailleurs de personnel
détaché ou non.

B. Concessions collectives (Associations)

Ici trouveraient place les dons ~~offerts~~ faits, non plus à l'individu,
~~mais collectivement~~ mais à une "collectivité": sociétés de bienfaisance,
de gymnastique, de tir &c. &c. - soit exclusivement tous objets offerts
à titre de "prix" de "lots" ou "d'articles de vente" et dont l'arrêté
ne peut désigner nominativement le futur propriétaire.

C. Concessions immobilières

Sous ce titre - que je propose à défaut d'autre - nous ouvririons un
compte spécial comprenant tous les objets considérés comme devenant,
en quelque sorte, des immeubles par destination; Ainsi tout ce qui
entre l'inventaire des "biens": vases décoratifs ou pièces de table; dons
aux musées; livraisons faites à la Présidence (et non au Président); collec-

(C)

tion technologique pour musées scolaires ou pédagogiques; pièces
immobilisées au Musée céramique de Sèvres N°. - Ce compte, ^{en un mot} recevra les inscrip-
tion, de tous objets devenant la propriété non du détenteur mais du
Palais, de l'ambassade, de l'Hospice, de l'Hôtel K. - c'est à dire de
"l'Immeuble" et non de l'occupant".

D. - Emploi.

On s'enregistrera sous cette rubrique ~~pour~~ tous objets livrés
comme outillage de laboratoire, instruments de travail, matériaux
d'expérience. Ainsi les pièces mises à la disposition des chimistes
de la Manufacture et des établissements scientifiques extérieurs. Ainsi
également la porcelaine blanche confectionnée à contains Jéolier pour
faciliter les études de décoration céramique.

Si vous estimez que l'application de cette nouvelle méthode
ne présente aucun inconvénient et qu'elle constitue, en effet, un
progrès appréciable sur le mode d'opérer actuel, je vous prie de
vouloir bien, Monsieur l'Administrateur, ~~recevoir~~ me renvoyer
le présent Rapport après l'avoir revêtu de votre approbation.

Le Chef des services Administratifs,

J. B. L.

approuvé

L'Administrateur

A. L.